

*Le bois d'oeuvre*

Voilà la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Depuis le début de ce débat et depuis deux ans, les députés d'en face ne parlent que de ce que nous avons gagné grâce à l'Accord de libre-échange. Tout ce que cet accord a procuré à l'industrie du bois d'oeuvre, aux scieries et à leurs employés, c'est un mécanisme de règlement des différends, mais il en existait déjà un avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Nous avons en effet réussi à négocier d'excellentes ententes en vertu du GATT, avant l'entrée en vigueur de cet accord.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous n'avons rien gagné, et c'est faux de dire que nous avons obtenu un mécanisme de règlement des différends qui était inexistant auparavant. C'est tout à fait faux. Il en existait un très efficace, qui fonctionnait dans l'intérêt de tous les pays.

En faisant mes recherches pour préparer mon intervention de ce soir, j'ai découvert qu'un seul pays dans le monde avait imposé des droits compensateurs au Canada: ce sont les États-Unis d'Amérique—nos bons amis. Dans toute l'histoire du GATT, un seul pays au monde a imposé un droit compensateur au Canada, à savoir les États-Unis d'Amérique.

Nous sommes censés être saisis ici de la situation du secteur du bois d'oeuvre. Or, comme vous le savez, avant la signature du protocole d'entente, les Américains imposaient une surtaxe de 15 p. 100 sur tout le bois canadien exporté aux États-Unis. De leur propre aveu—et on l'a dit maintes fois—, cette taxe de 15 p. 100 était injuste. On a dit qu'elle devait être supprimée. On était disposé à la contester devant le GATT, mais on ne l'a pas fait par suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange. Voici qu'on en arrive aujourd'hui—et on comprend comment—à une taxe de 14,48 p. 100.

Je suis très inquiet pour le nord de l'Ontario et l'avenir de toutes les scieries qui s'y trouvent, mais la province qui subit le plus aujourd'hui le contrecoup de cet accord, c'est la Colombie-Britannique. D'après les calculs, le droit de coupe y est de 6,88 p. 100. Le vrai problème, ce sont les billes. Nous avons refusé d'expédier nos matières premières aux États-Unis pour y être transformées avant de nous être réexpédiées. Le différend tourne vraiment autour des billes.

Cela étant dit, je tiens à proposer respectueusement une solution à la Chambre et j'espère qu'on comprendra.

Il n'y a qu'une chose que nous puissions faire à l'heure actuelle au Canada pour nous sortir de cette terrible situation. Je tiens à terminer mon allocution sur une note positive. Ce n'est pas la première fois que des événements de ce genre se produisent.

En 1971, lorsque les Américains ont imposé une surtaxe de 10 p. 100 sur toutes les importations canadiennes, le Parlement a adopté ici, sous la direction de Jean-Luc Pepin, une loi intitulée Loi de soutien de l'emploi, en rapport avec la transformation des matières premières. C'est une loi simple qui ne compte que cinq pages.

L'application de la loi relève du ministre de l'Industrie et celle-ci prévoit ce qui arrive lorsque les matières premières sont transformées avant d'être exportées. La loi a pour objet de nous aider à maintenir l'emploi dans l'industrie canadienne lorsque d'autres pays—dans le cas présent, ce sont les États-Unis—imposent des surtaxes temporaires à l'importation ou prennent d'autres mesures ayant des effets analogues qui ont une incidence défavorable sur l'emploi dans l'industrie canadienne.

Je suis d'avis que nous devrions créer une commission, comme le propose la loi. Je voudrais qu'il y ait autant de gens qui se penchent sur ce programme touchant l'industrie du bois de sciage.

Je n'en ai que pour une minute, monsieur le Président. Je voudrais lire le passage suivant: «Sur demande présentée à la commission par un fabricant qui établit que les effectifs de la main-d'oeuvre de son usine devront certainement ou probablement être réduits par des mises à pied pendant une période spécifiée à cause de l'application de mesures prises par d'autres pays relativement aux importations en provenance du Canada [. . .]»

J'exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates et à invoquer la Loi de soutien de l'emploi.

[Français]

**M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins à ce débat d'urgence. Je dois vous dire que ce n'est pas avec beaucoup de joie que je le fais, parce que c'est un débat qui revient au pays pour une troisième fois en une dizaine d'années. Je dois vous dire qu'en cette Chambre, le 21 octobre 1986, j'avais fait une déclaration sur une décision préliminaire des États-Unis d'imposer un droit compensatoire sur les exportations de bois d'oeuvre du Canada.